

COM (2013) 457 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 4 juillet 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 4 juillet 2013

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Recommandation de décision du Conseil modifiant les directives de négociation d'un accord de libre-échange entre l'UE et l'ANASE afin d'autoriser la Commission à engager, au nom de l'Union, des négociations au sujet des investissements

E 8457
RESTREINT UE

*Ce document est disponible auprès du secrétariat
de la commission des affaires européennes*